

tandis que je citerai quelques paroles du grand chef du parti libéral, sir Wilfrid Laurier, paroles que je me rappelle fort bien, prononcées il y a plus de vingt-cinq ans. Je me souviens de cette occasion comme si c'était hier. Il était debout à côté de son siège, avec cette grâce et cette dignité qui lui ont gagné le respect, la vénération même, de ses amis et adversaires politiques. Aimé et estimé de ceux qui le connaissaient, je ne sais pas de meilleur sentiment pour nous inspirer dans la crise que nous traversons, que les paroles qu'il prononça en cette occasion. Elles s'appliquent particulièrement à la question même dont nous sommes saisis en ce moment. Sir Wilfrid dit :

Parlant au nom de ceux qui m'entourent et des vastes divisions électorales que nous représentons, je m'empresse de dire que nous donnons notre prompt assentiment à toutes ces mesures. Si, dans ce qui s'est fait ou dans ce qui reste à faire, il se trouve quelque chose que, à notre avis, il vaudrait mieux ne pas faire ou faire autrement, nous ne soulevons pas d'objections, nous ne faisons pas entendre de critique, et nous n'en ferons rien tant qu'un danger nous menacera.

Je n'oublierai jamais le moment angoissant où ces paroles furent prononcées. Je me rends compte maintenant que la situation au front est extrêmement sérieuse. J'ignore si c'est bien l'heure d'en dire beaucoup à cet égard, mais je ne puis m'empêcher de faire une brève allusion. Pourquoi Hitler a-t-il attaqué la Pologne? Ce petit pays avait déjà signé un pacte de non-agression avec l'Allemagne. La Pologne n'avait ni le désir ni l'intention de s'immiscer dans les affaires des autres. C'était une nation revenue à la vie—c'est un vieux pays—de l'avis unanime, exception faite peut-être des Allemands, de ceux qui ont assisté à la conférence de la paix. Pourquoi l'Allemagne a-t-elle violé son pacte de non-agression? La Pologne avait résisté à tout contact avec le gouvernement soviétique parce qu'elle ne pouvait sanctionner son attitude. C'était un pays en grande partie agricole, qui faisait ses récoltes, je dirai, à l'ombre des sanctuaires.

Pour qui sait combien sa vie est profondément imprégnée de foi chrétienne, la seule explication qui s'offre, il me semble, est l'existence d'une irréductible antipathie à l'égard de ce peuple, de ses coutumes, de ses croyances, de ses idées et de sa foi. Expliquer la chose autrement paraît impossible. Il y avait Dantzig, mais les Allemands la possédaient déjà. Ils s'y trouvaient en majorité et gouvernaient la ville. Il est vrai qu'une commission de la Société des Nations exerçait son contrôle sur Dantzig, mais les Allemands y étaient aussi effectivement les maîtres qu'il soit possible pour eux de l'être jamais. L'idée s'est imposée à mon esprit et je ne puis échapper à la pensée

qu'il nous incombe au Canada, tout comme à la Pologne de lutter pour la défense de tout ce qui nous est cher, que ce soit dans le domaine religieux, économique ou social.

Abordant plus spécifiquement la résolution à l'étude, je fais miens, une fois de plus, les sentiments exprimés par sir Wilfrid Laurier en 1914. En cette circonstance, nous entendons ne trouver rien à redire aux mesures présentées par le Gouvernement, aux propositions contenues dans la résolution, et ne faire aucune critique. Nous voulons laisser au Gouvernement une entière liberté d'action. Nous voulons coopérer effectivement avec lui dans l'exécution de la lourde tâche qui lui incombe. J'espère que l'on ne jugera pas déplacé de la part d'un honorable député, qu'il siège de l'autre côté de la Chambre ou de ce côté-ci, de faire au Gouvernement, à cette session-ci ou à une session ultérieure, les suggestions qu'il pourra croire sages, opportunes ou nécessaires. De fait, le premier ministre (M. Mackenzie King) a invité la députation à le faire l'autre jour. J'entends aujourd'hui m'abstenir de toute critique et m'en tenir uniquement à des suggestions.

Je sais qu'en affirmant n'avoir aucun désir de critiquer ou de retarder les travaux j'exprime aussi l'avis de mon chef et de mes collègues en général.

La présente résolution a une double portée. En premier lieu, elle autorise le Gouvernement à faire certaines dépenses à certaines fins jugées nécessaires et essentielles à la défense du Canada et, en second lieu, à réaliser cette mesure de coopération que nous avons déjà approuvée. Naturellement, il n'est ni utile ni désirable pour l'instant d'entrer dans les détails et nous nous en abstenons. Nous déclarons simplement au Gouvernement que nous sommes heureux de coopérer et de donner l'approbation qu'il sollicite et nous avons confiance que le Gouvernement, de fait nous l'y invitons, veillera dans toute la mesure raisonnable à s'inspirer uniquement, dans la disposition de ces deniers, du salut public, notre premier devoir envers la patrie à l'heure actuelle.

J'aurais une suggestion à faire au sujet du dernier paragraphe du projet de résolution qui autorise le Gouvernement à prélever la somme de 100 millions de dollars au moyen d'un emprunt. Je dirai d'abord que l'on devrait lancer cet emprunt à un taux d'intérêt peu élevé. D'après les observations que m'ont faites des financiers, dignes de confiance, il est possible d'obtenir ces fonds en ce moment à un taux d'intérêt assez bas, et si le Gouvernement demande qu'on lui prête l'argent requis à un bas taux d'intérêt on m'assure que le public en général et les institutions financières du pays répondront généreusement.